



ACADEMIE POITIERS

Déclaration du SNETAA-FO à la commission administrative paritaire académique des PLP, du 14 MARS 2019 sur l'avancement d'échelon et la mobilité.

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres de cette commission,

En Mars 2018, le ministre de l'éducation nationale avait clairement exposé le fait que le lycée professionnel était la deuxième préoccupation, au sein de son ministère. Que la réforme de la voie professionnelle, devait placer le lycée professionnel au cœur du parcours de ces jeunes qui voulaient s'orienter vers une formation professionnelle. Certains ont apprécié le commentaire... Au SNETAA-FO mettre les PLP au second rang nous a aussi préoccupé, mais visiblement pas dans le même sens que celui de Monsieur le Ministre.

Aujourd'hui, il suffit de faire un état des lieux des salles des profs pour comprendre aux yeux cernés, aux regards consternés que la seconde place n'était pas celle qui nous convenait. En effet, l'avenir des collègues semblent quelque peu financièrement bouché. Quid de la demande de la revalorisation du point d'indice ? Quid de l'évolution de carrière tant annoncée ? Pas de panique ni d'inquiétude répond le ministère.

Pourtant ce climat d'inquiétude est relayé par les propos du ministre sur le gel du point d'indice qui ne permet pas aux enseignants de voir leur pouvoir d'achat évoluer, ou évoluer par le bas d'année en année.

Et puis, et puis ce que le SNETAA-FO dénonçait depuis la signature du PPCR par la FSU, L'UNSA et le SGEN est arrivé. Des collègues qui ne comprennent pas pourquoi sur le même échelon les uns auront un rendez vous de carrière leur permettant d'évoluer peut être plus rapidement et pourquoi les autres continueront à l'ancienneté. Enfin, la nouvelle ancienneté, celle qui met tout le monde au même niveau, celui du nivellement par le bas. Bref, dans ce fonctionnement là, heureux ceux qui rencontrent inspecteur et proviseur ? Eh bien non, car l'incompréhension apparait à la publication de l'avis que leur a mis leur proviseur ou leur inspecteur ou comment ces avis ont-ils pu être traduits in fine de cette manière par Monsieur le Recteur ?

Collègues qui ne saisissent pas pourquoi, malgré leur investissement dans l'établissement ils ne peuvent prétendre à « Excellent » et qui surtout trouvent véritablement injuste ce quota de 30 % de promus proposé.

Face à la mise en place de ce PPCR qui rappelons le, permet au ministère de s'y retrouver financièrement puisque la carrière s'allonge pour la grande majorité des personnels, parce que l'évolution tellement évidente sur le papier ne l'est vraiment pas dans la réalité, (et les chiffres de cette commissions le prouvent), parce qu'ils sont nombreux les enseignants à comprendre que ce

PPCR n'a absolument rien à voir avec leur professionnalisme. Qu'il n'est pas utile de joindre le super projet pédagogique, l'investissement dans le rôle de professeur principal ou par exemple la place dans de nombreuses commissions du lycée qui participent pleinement à la vie de l'établissement pour être ou non dans les quotas.

Aujourd'hui le visage de PPCR dans les établissements est celui de la colère et de la déception. Aujourd'hui le plus grand gain de PPCR c'est le nombre de collègues qui disent « puisque c'est comme cela, je laisse tomber. Je ne participerai plus à ceci ou à cela. Terminé le bénévolat ».

C'est pourquoi mesdames et messieurs les membres de cette commission, le S NETAA-FO a poussé les collègues à faire des recours, espérant que le travail des enseignants serait enfin reconnu à sa juste valeur. Peu de recours ont été jugés recevables et une nouvelle fois la consternation.

Si rien ne change, ils seront de plus en plus nombreux les dossiers de collègues qui vont demander des allègements de service, car il va être de plus en plus difficile pour eux de supporter le manque de reconnaissance. Les reconversions vont apparaître pour certains des solutions pour échapper à leur situation. La RH de proximité, tant vantée par le ministère va avoir de beaux jours devant elle. Elle va être soumise à un afflux tel qu'il faudra réellement se poser la question du « bien être au travail ».

C'est ainsi que le SNETAA-FO rappelle ici devant cette commission qu'à chaque fois qu'il en aura la possibilité le SNETAA-FO accompagnera, soutiendra et défendra les dossiers des collègues pour que la qualité du travail fourni soit reconnue et que leur investissement au quotidien dans leur établissement auprès des jeunes qui leur sont confiés leur permette de vivre dignement.

Merci au personnel du rectorat pour sa disponibilité.

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres de cette commission, merci de votre écoute.